RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1 019) DE MISE A DISPOSITION LA SALLE POLE DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION « ORCHESTRE DE CHAMBRE PELLEAS »

DÉCISION N° DM-24-450

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre de Chambre Pelléas » représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc CARADEC, dons la siège est situé, 33 rue Albert Thomas, 75010 Paris, d'organiser des répétitions, dans le Pôle documentaire, le 4 novembre 2024 de 20h00 à 22h45 et le 5 novembre 2024 de 16h00 à 22h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre de Chambre Pelléas » représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc CARADEC, dons la siège est situé, 33 rue Albert Thomas, 75010 Paris, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, dans le Pôle documentaire, le 4 novembre 2024 de 20h00 à 22h45 et le 5 novembre 2024 de 16h00 à 22h45.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12605H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024